



# LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE NEUCHÂTEL

vu une lettre du 9 avril 2021 par laquelle le Conseil communal de Cressier demande la sanction d'un arrêté du Conseil général, du 14 janvier 2021, relatif à la modification du règlement général de commune ;

vu l'arrêté dont il s'agit ;

vu la loi sur les communes ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé,

*arrête :*

**Article unique** Est sanctionné l'arrêté du Conseil général de Cressier, du 14 janvier 2021, modifiant l'article 5.13 du règlement général de commune, du 22 mai 2004 (composition de la commission de la police du feu, de la protection civile et de la salubrité publique).

Neuchâtel, le 28 avril 2021

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,  
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,  
S. DESPLAND



NE